



Peut il prendre mon enfant à sa charge?

Par **lolofafane**, le **05/11/2013** à **19:01**

Bonsoir,rnrnJ'ai un fils d'une première union qui ne porte ni mon nom ni le nom de mon conjoint mais celui de son père biologique.(qu'il ne connaît pas du tout)rnrnEtant militaire , mon conjoint a le droit à certaines aides en tant que père de famille et s'il a un enfant à sa charge(ce qui n'est pas reconnu puisque mon fils ne porte pas son nom).rnrnPeut il tout de même prendre mon enfant à sa charge?Le déclarer sur ses impôts??Si oui , comment faire , quelles sont les démarches à effectuer?rnNous sommes déclarés en concubinage prochainement pacsés.rnJe ne sais pas si cela aide ou non.rnDe plus, c'est lui qui l'élève depuis son plus jeune âge et son père biologique n'a quasiment jamais donné signe de vie.rnrnMerci d'avance ,